CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du lundi 17 Janvier

Présidence de M. Floquet, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Les sous-préfectures

M. Goblet, ministre de l'intérieur, président du conseil, dépose un projet de loi ayant pour objet la suppression d'un certain nombre de sous-préfectures et l'extension des attributions des sous-préfets.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1887.

La Chambre s'est arrêtée à un amendement de M. Dupuy, tendant à élever de 300,000 francs le crédit destiné au traitement des conseillers de préfecture. M. Dupuy développe son amendement. Ces 300,000 francs seraient destinés à des frais de tournées qui seraient faites pour remplacer les sous-préfets supprimés.

L'amendement de M. Dupuy est repoussé; le chapitre 3 est adopté.

M. le président dit que sur le chapitre 4 il y a deux amendements, l'un de M. Gaussorgues, l'autre de M. Berger, tendant à réduire le chiffre du chapitre. M. Gaussorgues maintient son amendement, tendant à une réduction de 1.064.088 fr. 24. Ce sont les chiffres qui figuraient au budget de 1884.

M. Goblet, ministre de l'intérieur, président du conseil, dit que cet amendement et celui de M. Berger supposent une suppression totale des sous-préfectures.

L'amendement de M. Gaussorgues, auquel M. Berger s'est rallié, n'est pas pris en considération.

Le chapitre 5 est adopté.

M. Galpin défend l'amendement de M. Berger tendant à réduire à 72,000 francs le chapitre 6, par la suppression de neuf inspecteurs généraux du service administratif.

M. Goblet répond que le gouvernement ne peut accepter la réduction proposée par M. Galpin sur les inspecteurs généraux de bienfaisance et des établissements pénitentiaires.

De plus, le Sénat demande actuellement cinq inspecteurs pour les asiles d'aliénés; si donc on diminuait le nombre des inspecteurs, on s'exposerait à l'augmenter demain.

M Maurice Faure dit qu'on peut cependant réduire le nombre des inspecteurs généraux du ministère de l'intérieur sans entraver aucun service.

M. Galpin se rallie à l'amendement de M. Maurice Faure, qui est pris en considération par 316 voix contre 225,

Les loteries

MM. Cunéo d'Ornano et **Le Prévost de Launay** demandent à interpeller le gouvernement sur les loteries. L'interpellation est renvoyée après le vote du budget.

Suite de la discussion du Budget

Les chapitres 7 et 8 sont adoptés.

M. Fairé renvoie au chapitre 12 un amendement qui tend à diminuer de 40,000 fr. le crédit destiné au *Journal officiel*. Les chapitres 9, 10 et 11 sont adoptés. **M. Fairé** développe son amendement.

L'orateur demande à fixer à 419,000 fr. le total du chapitre 12. L'amendement est renvoyé à la commission.

Le chapitre 13 est adopté.

M. de Lanjuinais demande la suppression des commissaires de police spéciaux qui existent dans certaines gares de chemins de fer.

M. Goblet repousse cette proposition.

L'amendement de M. de Lanjuinais est rejeté par 361 voix contre 161.

M. Ganivet critique le chiffre élevé du crédit alloué aux commissaires de police. Ce service, dit-il, comprend de nombreuses sinécures.

Le chapitre 14 est adopté sans modifications, ainsi que les chapitres 15 et 16 relatifs à une subvention à la ville de Paris pour le service de la police municipale et les frais de police de l'agglomération lyonnaise.

Les fonds secrets

A propos du chapitre 17 (fonds secrets) M. Achard défend un amendement modifiant ce chapitre de façon à supprimer le caractère des dépenses secrètes à ce crédit.

L'orateur propose, en outre, de réduire le crédit à 700,000. Il combat le principe du crédit comme étant un legs des gouvernements antérieurs et comme dangereux sous un gouvernement républicain.

L'orateur tient à dégager la personnalité du président de la République qu'on a mêlée à tort dans ce débat, car M. Grévy ignore les largesses effectuées au moyen des fonds secrets et son contrôle n'est que décoratif.

M. Achard. — Le contrôle doit appartenir à la Chambre. (Applaudissement).

M. Goblet dit que le crédit n'a pas varié depuis plusieurs années; il n'est pas supérieur aux besoins; quant au principe des fonds secrets, il n'est nullement contraire au fonctionnement du gouvernement républicain: il importe d'avoir une police occulte sous un gouvernement de liberté qui laisse le champ libre à des adversaires du gouvernement. Il faut conserver des fonds pour surveiller ces adversaires.

Quant au contrôle, le gouvernement ne peut pas l'accepter; d'ailleurs, il n'aurait aucune sanction.

M. Goblet nie que les fonds soient employés à soutenir une certaine presse. Le vote des fonds secrets est une question de confiance personnelle, le ministère la demande.

M. Pelletan approuve les déclarations de M. Achard, mais il s'abstiendra, puisque le budget est un budget d'attente.

M. Andrieux déclare qu'il votera les fonds secrets parce que le pays ne veut pas de crise ministérielle.

M. Duguè de la Fauconnerie dit que, devant les indications données sur l'emploi des fonds secrets, la droite ferait preuve de naïveté en se contentant de s'abstenir.

L'amendement de M. Achard est repoussé par 275 voix contre 220; le chapitre 17 est adopté.

La séance est levée.

Séance demain.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 17 janvier.

L'AMENDEMENT GAUSSORGUES

Après n'avoir obtenu gain de cause que par 18 voix de majorité sur l'amendement Gaussorgues, dans lesquelles voix il faut faire entrer celles des onze ministres et du sous-secrétaire d'Etat à la marine, le gouvernement a été battu de 91 voix sur l'amendement de MM. Galpin et Maurice Faure.

« Avec des majorités comme celles-là, disait » dans les couloirs un membre de l'extrême-gau- » che, on ne va pas loin. »

C'est ce que nous avons toujours dit et ce que nous persistons à répéter aujourd'hui. Ce n'est pas en effet, le succès de M. Riotteau dans le département de la Manche, qui changera la face des choses.

On sait en effet à quoi est dû le résultat : aux fonds secrets. Il n'en sera pas toujours ainsi.

LES OUVRAGES MILITAIRES RECONNUS INUTILES

Plusieurs députés de l'extrême-gauche ont déposé une proposition de loi tendant au déclassement et à la mise en valeur des fortifications, des postes militaires, des bâtiments, du matériel, des zones militaires reconnues inutiles, avec application, pour les propriétés avoisinantes, des articles 36 et suivants de la loi du 16 septembre 1857.

LA GAUCHE RÉPUBLICAINE

La gauche républicaine s'est réunie sous la présidence de M. Casimir Fournier, président sortant, pour procéder au renouvellement de son bureau.

M. Faye, vice-président, a été élu président; M. Mazeau a été élu vice-président; MM. Chardon et Gayot sont élus, l'un secrétaire, l'autre questeur.

Les six membres du comité de direction sont: MM. Merlin, Tenaille-Saligny, Penicaud, Noblot, Loublet et Joseph Cabanes.

M. Faye a prononcé un discours, dont voici la fin.

« La session qui commence sera particulièrement laborieuse et chargée : deux budgets à voter et l'étude des lois qui touchent à la modification du régime fiscal de certains de nos impôts directs et impôts indirects.

» La loi militaire en préparation à la Chambre et qui viendra sans doute prochainement devant le Sénat, sans parler des lois de réorganisation administrative et financière

» C'est là le vaste champ ouvert à l'activité du Parlement et, par conséquent, aux délibérations de notre groupe.

» Vous apporterez à l'examen de ces graves projets l'esprit de sagesse, de mesure et de maturité qui honore vos délibérations, et vous saurez leur donner la solution qu'ils réclament, en vous inspirant de votre dévouement profond au pays et de votre inaltérable attachement à la République. »

LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Il est probable que le projet sur les sociétés par actions voté au Sénat, subira à la Chambre des modifications importantes. C'est du moins, ce qui résulte de la manière de voir des membres de la commission nommés pour examiner le dit projet.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Berthelot, ministre de l'instruction publique a déclaré à la commission du budget qu'il maintenait le budget de son département tel que l'avait élaboré son prédécesseur, M. Goblet. La commission a accepté la plupart des points qui avaient été réservés.

LA COMMISSION DES DOUANES

Le 10e bureau de la Chambre a nommé M. Gusman-Serph, député conservateur de la Vienne, membre de la commission des douanes en remplacement de M. des Roys, décédé.

M. Gusman-Serph est protectionniste comme son prédécesseur. La majorité de la commission reste donc protectionniste.

L'UNION CONSERVATRICE

L'union conservatrice s'est dans sa séance d'aujourd'hui, occupée de la question des fonds secrets.

Après une discussion approfondie, le groupe a décidé de voter une réduction des dits fonds, étant donnés l'usage qui en est fait et l'emploi de la majeure partie du crédit à des dépenses tout autres que celles de la sûreté générale.

Bourdaloue et la question sociale

Si vous vous arrêtez aux distinctions de la naissance et de la fortune, comme les petits par nécessité doivent s'employer pour les grands, les grands par justice et par charité doivent s'employer pour les petits ; comme les riches sont en possession de jouir du travail des pauvres, les pauvres sont en droit de profiter du travail des riches. Voilà donc pour tous les estats du monde une loy universelle et neanmoins proportionnée à la nature d'un chacun... Les rois sont obligés à une espèce de travail et non pas à un autre ; l'occupation d'un juge est différente de celle d'un artisan ; mais la loy de s'occuper et de travailler est commune à tous, et il n'y en a pas un seul que le devoir de sa condition n'y assujettisse.

Je dis plus : car je prétends qu'à mesure qu'une condition est plus élevée elle est plus sujette à ces devoirs qu'on ne peut accomplir sans une action assidue et constante ; et c'est icy qu'il faut encore une fois que vous vous détrompiez des fausses idées que vous avez des choses, et d'une erreur pernicieuse où le monde vous a peut-être jusques à présent entretenus. Car la grande erreur du monde est de croire que l'élévation, le rang, la dignité, sont autant de droits acquis pour le repos et la douceur de la vie. Mais la foy nous dit tout le contraire ; et la raison est que plus une condition est élevée, plus elle a de grandes obligations à remplir. Tellement qu'il en va dans l'ordre politique et dans la religion comme dans l'ordre de la nature : plus les causes sont universelles, plus ont-elles d'action et en doivent-elles avoir pour le bien des causes particulières qui leur sont subordonnées... Qu'est-ce qu'une dignité, si non une spécieuse servitude, dit saint Basile de Seleucie, laquelle oblige un homme, sous peine de la damnation, de s'intéresser pour tout un peuple, comme un peuple est obligé de s'intéresser pour luy. Or, il est infiniment plus onéreux à un seul de travailler pour tous qu'à tous de travailler pour un seul.

Dieu l'a ainsi ordonné, chrétiens, pour deux raisons qui font admirablement paroistre le soin qu'il a eu de notre salut. La première est, selon la remarque de saint Bernard, afin que les dignitez et les conditions honorables, qui sont des expressions de sa gloire, ne devinssent pas les sujets de notre vanité..

La seconde raison qui suit de la première, c'est pour empescher que les grandes fortunes et les estats de la vie plus relevez ne servissent à exciter l'ambition des hommes et à l'entretenir.

(*Sermon pour le dimanche de la septuagésime, sur l'Oisiveté.*)

NOUVELLES DU JOUR

Le bureau de la Chambre des Seigneurs chez l'Empereur Guillaume

Berlin, 17 janvier. — En recevant le bureau de la chambre des Seigneurs, l'Empereur a déclaré relativement à la dissolution du Reichstag, que, comme Allemand et comme Prussien, il avait été très vivement impressionné, très affecté par le rejet d'un projet de loi si important au point de vue du maintien de la paix pour l'Allemagne.

L'empereur a ajouté qu'après tant d'années prospères réservées à sa vieillesse et surtout après avoir complété 80 ans de service dans l'armée, un pareil rejet lui était très sensible : les trois ans de service consentis par le Reichstag ne peuvent pas être considérés au point de vue militaire comme suffisant. L'empereur a exprimé l'espoir que le projet de loi sera voté plus tard...

Le départ de Léon XIII de Rome

Rome, 17 janvier. — Une nouvelle très importante circule ici avec quelque insistance.

Je crois devoir vous la transmettre en formulant toutefois des réserves au sujet de son exactitude.

En prévision d'une guerre européenne, dans laquelle l'Italie serait entraînée et d'où elle sortirait encore une fois agrandie, Léon XIII, bien convaincu que sa situation à Rome serait alors intolérable pour le chef de l'Eglise, serait dès à présent décidé à quitter le Vatican ; il aurait entamé des négociations avec le prince de Monaco, en vue d'établir temporairement le Saint-Siège à Monte-Carlo.

Les négociations seraient conduites par l'intermédiaire de Mgr Thevret, l'évêque d'Hermopolis et auraient abouti. Une des clauses principales de la convention stipulerait la suppression des jeux.

L'accident de M. Grévy

Paris, 17 janvier. — Dans la soirée, le bruit a couru à la Chambre et à la Bourse que M. Grévy avait fait une chute dans sa chambre et qu'il était assez gravement blessé.

Pendant que les uns soutenaient que le président de la République ne s'était jamais si bien porté, les autres assuraient qu'effectivement il avait eu une syncope : c'est, croyons-nous, le cas ou jamais de dire qu'il n'y a pas de fumée sans feu.

Une première à la Comédie-Française

Paris, 17 janvier. — Ce soir a eu lieu à la Comédie-Française la première représentation de *Francillon*, comédie en trois actes et en prose, d'Alexandre Dumas.

C'est une pièce éloquemment d'entrain et dans laquelle ruisselle l'esprit, la gaîté, la bonne humeur; elle est traitée avec un art parfait.

Dumas a certes fait des pièces plus solides, mais jamais de plus brillante. Mmes Bartet, Bierzon, Reichemberg, Kolb. MM. Coquelin, cadet, Laroche, Worms, Truffier, Febre, Prudhon ont tous supérieurement interprété la Comédie Dumas, dont le succès a été énorme.

Le prince impérial

Depuis plusieurs jours, les journaux de gauche commentent avec passion la nouvelle lancée par le *Figaro*, et d'après laquelle le prince impérial, avant son départ pour le Zululand, avait contracté à Londres une liaison clandestine, des suites de laquelle un enfant serait né. Le *Figaro*, est obligé de s'infliger le démenti que voici :

« Paris, le 15 janvier 1887.

» *A M. Francis Magnard, rédacteur en chef du Figaro*

» Mon cher ami,

» Je viens de recevoir de M. Franceschini Pietri une dépêche datée de Pausilippe le 14 janvier, quatre heures quinze soir, qui me charge de vous assurer qu'il n'y a rien de vrai dans l'invention romanesque prêtée au prince impérial et dans sa prétendue paternité. M. Franceschini Pietri, dont vous connaissez la droiture, égale à son dévouement pour la famille impériale, donne un démenti formel et sans réserve au récit signé *Old Paper*.

» De son côté, M. le baron Pierre de Bourgoing, ami d'enfance du prince impérial, avec qui il a été élevé et qu'il n'a pas perdu de vue une minute pendant sa trop courte existence, ayant lu dans le *Caliguani's Messenger* les lettres que le *Figaro* a reproduites ce matin, et où, d'ailleurs, il n'est pas question d'enfant, est allé demander au directeur du *Caliguani's* la production des originaux, pour les confronter avec des lettres authentiques du Prince Impérial, que le baron de Bourgoing avait apportées avec lui.

» Notre honorable confrère a répondu : 1° qu'il désapprouvait la publication des prétendues lettres qu'elles avaient été apportées au journal, la nuit, en son absence, et qu'il n'en aurait pas autorisé l'insertion s'il s'était trouvé là; 2° qu'il n'en possédait pas les originaux; que l'auteur de la publication, M. Blockith, deuxième correspondant à Paris du *Daily Chronicle*, avait seulement déclaré que les lettres existaient dans les bureaux de ce journal à Londres.

» Je pense, mon cher ami, que vous voudrez bien communiquer ces éclaircissements aux lecteurs du *Figaro*, et me croire

« Votre affectionné et dévoué,

» Auguste Vitu. »

Les nationaux-libéraux allemands

Berlin, 17 janvier. — M. de Bennigsen reprend la direction des nationaux-libéraux. Il a accepté une candidature et signé le manifeste du comité central qui sera publié ce soir.

Ce manifeste s'adresse à tous les allemands sans distinction de partis. Il demande que tous les partisans du septennat militaire forment une alliance en vue des élections.

En Alsace-Lorraine

Metz (par Pagny) 17 janvier. — Le bruit court, avec insistance, que les officiers, fonctionnaires et employés, ont été prévenus confidentiellement, d'avoir à renvoyer leurs femmes en Allemagne, dans le délai de trois jours à dater du décret de mobilisation.

Lord Salisbury

Londres, 17 janvier. — Lord Salisbury a été si vivement émotionné de la mort de lord Iddesleigh qu'il en est encore malade lui-même et n'a pu, conséquemment, reprendre le cours de ses réceptions habituelles.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Les enchères de laines coloniales à Londres en 1886

A la veille de l'ouverture de la première série des ventes de Londres, il nous paraît intéressant de jeter sur l'année 1886 un regard rétrospectif et de relever les quantités qui, dans les cinq ventes, de cette année ont passé sous le marteau.

Dans la première série, du 19 janvier au 13 février, il était offert, tant en laines d'Australie qu'en laines du Cap, 223,874 balles : 199,000 b. ont été adjugées, dont 91,000 pour la consommation anglaise et 108,000 pour l'exportation,

Les catalogues comprenaient 56,267 balles de Sydney, 25.667 de Queensland, 65,068 de Port-Philippe, 30,725 d'Adelaïde, 935 de Tasmanie, 714 de Swan-River, 15,507 de Nouvelle-Zélande et 28,991 du Cap.

La seconde série, du 23 Mars au 20 avril, comprenait comme offre 258433 balles, dont 112000 vendues au commerce anglais et 118000 à l'étranger, au total 230000 balles. Etaient cataloguées pour ces enchères : 55423 balles Sydney, 12461, Queensland, 89157, Port-Philippe, 31152, Adelaïde, 1895, Tasmanie, 3902, Swan River, 38308, New-Zeland et 26155 Cap.

Le troisième série, la plus forte de l'année, du 16 juin au 17 juillet, comprenait 371.000 balles dont, aux enchères, 366.000 ont trouvé preneurs : 150.000 par les Anglais et 216.000 par les étrangers. Il y avait aux catalogues 75.727 balles de Sydney, 11.909 de Queensland, 78.092 de Port-Philippe, 28.045 d'Adelaïde, 13.550 de Tasmanie, 104.90 de Swan River, 116.266 de Nouvelle-Zélande et 28.000 de Cap.

A la quatrième série, du 7 septembre au 2 octobre, il a été offert 284,000 balles et vendu 277,000, soit 155,000 en Angleterre et 122,000 pour l'exportation. Les catalogues étaient composés de 67,275 balles Sydney, 15,793 Queensland, 52,756 Port-Philippe, 11.641 Adelaïde, 5.844 Tasuranie, 1.287 Swan-Piver, 80,149 New-Zeland et 38,658 Cap.

Enfin, la cinquième série du 30 novembre au 16 décembre, il a été offert 133,000 et adjugé 101,000 balles, sur lesquelles l'Angleterre a pris 51,000 balles et le commerce étranger 50,000 balles. Aux catalogues étaient notées 30,098 balles Sydney, 7,144 Queensland, 35,350 Port Philippe, 22,066 Adelaïde, 816 Tasmanie, 267 Swan River, 10,299 New Zeland et 18,822 Cap.

En résumé, les laines coloniales offertes en 1886 se sont élevées au chiffre de 1,242,322 balles contre 1,190,116 en 1885 et 1,150,344 en 1884.

En ventes publiques, l'Angleterre a acheté 559,000 balles contre 520,000 en 1885 et 503,000 en 1884. Le commerce étranger a pris, de son côté, 611,000 balles contre 540,000 en 1885 et 555,000 en 1884.

Comme prix pratiqués, la vente de janvier s'est fait remarquer par une grande irrégularité et un commencement de baisse, qui s'est accentuée en mars et a atteint le niveau le plus bas. Aux enchères de juin, les cours se sont relevés avec vigueur pour atteindre une avance qui a été jusque 25 0/0. Cette hausse atteignit un point culminant en septembre, pour rétrograder un peu vers la fin de cette vente et ce mouvement de recul devint plus prononcé en novembre où, dans l'ensemble, les cours ont décliné de 15 0/0.

Condition publique de Tourcoing

Mouvement du 10 au 15 Janvier 1887

Matières	Nombre de colis	Poids en k.
Soies	1	57.0
Laine peignée	6.064	696.228.3
Laine filée	155	11.618.3
Blousses	268	19.371.7
Coton	119	11.837.7
Totaux	6.827	769.113.0

Conditionnements 2.246 l. — Tirages 38. — Dégraissages 13.

Le Directeur, Stoehay.

Laines

Anvers, 17 janvier.

Première série d'enchères du 17 au 22 janvier

Résultat de la première séance

La première série de nos ventes publiques trimestrielles en cette année a commencé aujourd'hui.

A la séance de ce jour il a été offert :

		Dont vendu :
337 balles	Buenos-Ayres	238 balles
620 »	Montevideo	544 »
267 »	Bande-Orientale	58 »
223 »	Diverses	46 »
1447 balles		856 balles

Les encheres, sont ouvertes en présence d'un grand concours d'acheteurs et les offres se sont faites avec assez d'entrain.

Les prix payés sont pleinement au niveau des cours de la vente de novembre, et les morceaux, ventres et agneaux, qui ont été vivement disputés, ont même obtenu une avance de 5 à 10 centimes.

Des prix sont en amélioration très sensible sur ceux auxquels il eut été possible d'opérer en décembre, au moment le plus bas, et constituent une hausse de 15 à 20 0/0 sur les cours déprimés des laines lavées et peignées, pratiqués durant cette période

J. J. Melges.

On a vendu 100 balles de laine de La Plata en suint.

Le Havre, 17 janvier.

Il a été traité 90 balles de laine du Chili en suint, à fr. 160 les 100 kil.; 48 balles dito, à fr. 179 et 73 balles dito, à prix non divulgué.

Revue de Lyon au 15 janvier. — Importations de la quinzaine 2,529 balles.

Débouchés : ventes 188 b., expéditions 544, total 1.532 b.

Stock ce jour : 19,889 b. dont 3.030 Plata et Rio-Grande, contre 7.805 b. dont 1.380 Plata à pareille époque 1886.

Sous l'influence des avis de hausse sur les peignés dans le Nord de la France, la demande s'est un peu réveillée sur notre marche. Les Rio-Grande et les Chili sont les sortes les plus recherchés.

Depuis notre revue de fin d'année, un revirement complet s'est produit dans la situation de l'article ; cette reprise est du reste complétement justifiée par la bonne position dont jouit présentement partout l'industrie lainière.

Nos cours qui, depuis plusieurs mois, étaient restés nominaux et beaucoup au-dessus de la parité des prix des peignés, se trouvent aujourd'hui pleinement confirmés, et parfois même un peu dépassés.

Nos prochaines enchères auront lieu le 27 courant; les quantités à y présenter seront déclarées lundi 17 courant.

Peaux de moutons. — Importations 18 b. Pérou. — Ventes nulles. — Stock 41 b. Pleta et diverses.

G. Asselin et A. Doucy.

Marseille, 15 janvier.

On a vendu 140 balles de laine pelade Andrinople, à fr. 140 et 59 balles Andrinople G et N, à fr. 105.

Richmond, 15 janvier.

Une hausse de pleinement 1/2 d. par lb est établie sur toutes les sortes de laine.

Glasgow, 17 janvier.

Rapport de MM. F. H. Mc Lood et fils. — Pas de changement à noter dans ce marché ; les affaires sont très calmes, et les prix extrêmement fermes.

Aux ventes publiques de cette semaine, le public était nombreux, et les laines white faced ont été vivement disputées.

Un peu moins d'activité en black faced blanches, néanmoins, les derniers prix courants sont maintenus.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Rio-Negro* est sorti de Dunkerque le 16 au soir pour le Havre, où il est arrivé le 17 courant avec le solde de laines et diverses marchandises qu'il a importées de la Plata.

Le steamer anglais *Marana* est arrivé sur rade de Dunkerque le 17 courant, venant de B.-A. avec laines et diverses marchandises viâ Southampton. Il suivra pour Anvers avec le solde. Entrera le 18 courant après la visite sanitaire.

Le steamer *Rubens* avait presque terminé le débarquement de ses laines et diverses marchandises à Dunkerque, importées de la Plata le 17 janvier. Il suivra vers le 19 courant pour Liverpool.

Le steamer *Meurthe* débarque ses laines du Maroc à Dunkerque et doit suivre pour Cardiff.

Le steamer anglais *Guilford* est attendu à Dunkerque dans quelques jours, venant de la Plata avec laines et diverses marchandises.

Le steamer anglais *Marana* a pu entrer le 17 janvier au soir au bassin Freycinet, et commencera le 18 au matin le débarquement de ses laines.

Le steamer anglais *Mariel*, venant de B.-A. avec laines, est entré à Dunkerque le 17 janvier au soir, ayant subi la visite sanitaire le même jour d'arrivée, et ayant reconnu la bonne santé de tout l'équipage ; il ne perdit pas de temps. La libre pratique fut accordée aussitôt.

Le steamer anglais *Mytilene* a suivi de Madère le 10 janvier pour Anvers avec laines de la Plata, où il est attendu le 21 janvier.

Le steamer anglais *Dryden* venu de la Plata avec laines, a suivi le 13 janvier de St-Vincent (Cap-Vert) pour l'Europe.

Le steamer italien *Regina Margherita* est parti le 10 janvier de St-Vincent (Cap-Vert) pour la Plata allant charger des laines.

Le steamer anglais *Gulf-of-Venice* a transbordé à Londres des laines chargées en Australie pour Dunkerque, et qui viennent d'être débarquées en ce port.

Les laines arrivées d'Australie à Marseille par les Messageries, seront vendues dès maintenant en transbordement au Havre et de là pour Dunkerque.

Les steamers qui vendent déjà ces marchandises à Londres, feront une escale de plus.

Le steamer anglais *Afghan* allant de l'Australie à Londres avec laines à ordres, a quitté Aden le 14 janvier.

Le steamer *San-Martin* allant à la Plata charger des laines pour Dunkerque et le Havre, a été rencontré dans le canal de Ténériffe le 6 janvier, à 5 h. du soir, par le steamer *Ville de Céara* arrivé du Brésil au Havre le 15 janvier.

Le steamer anglais *Helliades* n'ayant pas trouver assez d'aliments à B.-A, a suivi par Mobile.

Le steamer anglais *Warrington* a débarqué à Anvers 71 b. laine, provenant de Grimsby.

Le steamer *Koln* a débarqué à Anvers 225 b. laine provenant de B.-A.

Le steamer *Mozart* a débarqué 87 b. laine à Anvers provenant de la Plata, et 735 cuirs salés.

Marchés anglais

Halifax, 15 janvier.

Le ton du marché semble s'améliorer, les transactions sont encore peu nombreuses, étant donnée, la nouvelle avance demandée par les teneurs.

Dans la branche des filés, les affaires restent actives, et s'accélèrent encore par suite de la fermeté de valeur des matières brutes.

La branche des tissus annonce une amelioration dans la demande pour les marchés du pays, mais les commerces de l'Est et d'Amérique, laissent beaucoup à désirer.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un incendie s'est déclaré mardi matin, à huit heures 3/4, dans un séchoir de laine cardées faisant partie de la filature Louis Lefebvre, rue Saint Antoine.

A neuf heures le tocsin sonnait aux paroisses Notre-Dame et Sainte-Elisabeth, mais cela ne dura qu'un instant ; contre-ordre venait d'être donné.

Le concours des pompiers n'était en effet d'aucune utilité ; déjà la pompe à vapeur du peignage Amédée Prouvest, mise en pression en moins de dix minutes, inondait le bâtiment incendié qui est du reste absolument isolé et situé au milieu d'une cour.

Cette pompe, qui sort de la maison Beduwez, de Liége, fit merveille : d'une construction très simple et en même temps très commode, elle se manœuvre avec la plus grande facilité et est d'une certaine puissance : MM. Isidore Roche et Carlos Duquenne, directeurs du peignage Amédée Prouvost et Cie, commandaient la manœuvre qu'exécutaient des ouvriers de l'usine et quelques pompiers.

A dix heures et demie tout était fini, et les ouvriers de la filature reprirent leur travail, abandonné depuis deux heures seulement.

La cause de l'incendie est attribuée à un excès de chaleur qui aurait détermine la combustion des laines cardees. C'est un ouvrier du sechoir, Frédérick Derick, qui s'est aperçu le premier du feu, et qui a donné l'alarme.

Les pertes sont approximativement évaluées à quatre mille francs : elles consistent en matières brûlées et en bâtiments détériorés. Il y a assurance à diverses compagnies.

Don à la caisse de retraite des Sapeurs-Pompiers. — M. Henry Mathon vient de faire remettre à la caisse de retraites du corps des Sapeurs-Pompiers la somme de cinquante francs, dans le but de les remercier des secours qu'ils ont apportés à préserver son établissement lors du commencement d'incendie qui s'y est produit le 11 janvier dernier.

Il sera procédé, le mardi 8 février, à l'adjudication de la construction de lavabos et appropriations diverses à l'école maternelle de la rue de Rome.

L'école de la rue dez Anges. — Il a été procédé, mardi matin, à l'adjudication de la réfection d'un plancher avec poutrage, pour l'école de filles de la rue des Anges. Un seul entrepreneur s'est présenté, M. Auguste Dubois-Desrousseaux, qui a été déclaré adjudicataire aux prix et conditions du devis.

Les Patineurs affluent depuis trois jours au parc de Barbieux : la glace du lac situé entre le kiosque et le pavillon des *Mille Colonnes* offrira mercredi soir et les jours suivants, si le temps ne change pas une attraction nouvelle : il y aura en effet des exécutions musicales d'un genre assez original, des salves d'artillerie, des feux d'artifice.

Les régates de 1887. — La commission administrative du club nautique *Trois-Etoiles*, vient de décider que les régates internationales annuelles auront lieu le dimanche 5 juin prochain. Puisse seigneur Phébus leur octroyer ses faveurs.

Cercle horticole. — Dans une dernière séance le *Cercle horticole de Roubaix*, a procédé à la distribution des récompenses, aux lauréats des concours de 1886 :

Grand marché aux fleurs du 1er Mai 1886. — 1re *Section*, plantes de serre : 1er prix médaille de vermeil à M. Hte Willem, horticulteur, boulevard Gambetta, Tourcoing. — 2e médaille d'argent grand module ex-æquo, entre M. J.-B Willem, horticulteur aux trois ponts et M. Jules Willem, horticulteur, rue de Tourcoing, Roubaix. — 3e médaille d'argent 1re classe à M. J. L. Pennel, jardinier-horticulteur route d'Hem. — 4e méd. argent 2e classe à M. A. Pauchant, horticulteur, rue de l'Epeule, à Croix. — 5e méd. argent, 3e classe à M. Henri Potier, horticulteur à Croix. — 6e méd. argent 3e classse à M. Delombaerde, horticulteur à Mouveaux. — 7e méd. de bronze à M. A. Jacob, horticulteur, route de Lille à Croix. — 8e mention honorable à Mme veuve Delbergue horticulteur, Raverdi Roubaix,

2e *Section*, plantes vivaces de pleine terre : 1er prix méd. d'argent 2e classe à Me veuve Delbecque horticulteur, Raverdi. — 2e méd. argent 3e classe à M. H. Lepers à Wasquehal. — 3e méd. de bronze à M. Dubar, horticulteur à Tourcoing. — 4e mention honorable à M. L. Pollet, horticulteur, au Triez Wasquehal.

Hors concours, Laurier de forte dimension, méd. argent de 2e classe à M. Desmettre, tisserand à Wattrelos.

Outils et accessoires de jardinage. Médaille argent 3e classe à MM. Henneuse et Cie, quincaillers rue de Lannoy à Roubaix.

Visites des jardins de 1886. — 1re *Catégorie*. (ensemble des cultures). Médaille d'argent grand module, à M. Apollinaire Honoré, jardinier chez M. P. Cateau, rue du Grand-Chemin à Roubaix. — Méd. d'argent 1re classe à M. Emile Bernard, jardinier chez M. L. Cordonnier à Roubaix. — Méd. d'argent grand module à M. Joseph Bayard, jardinier chez M. Léon Voreux, à Roubaix. — Méd. argent 1re classe à M. C. Méhuys, jardinier chez Me veuve Mulliez-Duchatelet, à Roubaix. — Méd. argent grand module à M. Edouard André, jardinier chez M. Grau-Six à Tourcoing. — Méd. argent 1re classe à M. J.-B. Baratte, jardinier au couvent de N. dame des Anges à Tourcoing. — Méd. d'argent 1re classe à M. Constant Helsens, jardinier, chez M. Charles Pollet à Mouveaux.

2e *Catégorie*, (ensemble des cultures). — Médaille de vermeil à M. Jean Florence, jardinier chez Me veuve H. Cauliez à Tourcoing. — Méd. d'argent 1re classe à M. J-B. Daems, jardinier chez M. Eloy-Duvilier, Roubaix. — Méd. d'argent de 1re classe à M. Anatole Lerouge, ex-jardinier de M. Raout à Seclin. — Méd. d'argent de 1re classe à Mlle Delombaerde, horticulteur à Mouveaux. — Médaille d'argent 2e classe à M. F. Desmedtz, jardinier chez M. Herbaut Sioen à Tourcoing. — Méd. d'argent de 2e classe à M. M. Vandezende, jardinier chez J.-B. Pennel, pour culture de la vigne — Mention honorable pour culture de la vigne à M. Louis Dupire, horticulteur au Pont Rouge. — Mention honorable pour même culture à M. C. Demailly, jardinier chez M. Jules Pollet à Hem. — Mention honorable à M. Duhayon, jardinier chez M. Eugène Cordonnier à Roubaix.

Les nouveaux exploits de Schériff. — Décidément cet artiste-pachyderme n'est rien moins qu'aimable. Nous racontions, samedi dernier, la visite nocturne et mouventée qu'il avait rendue à plusieurs habitants de la rue Richard-Lenoir, il paraît que maintenant il faut redouter son approche. Il a renversé, lundi soir, en entrant en scène, sans prendre la moindre précaution, un pauvre domestique du théâtre Deschamps qui se trouvait à quelque distance de lui. Par bonheur, celui-ci avait perdu l'équilibre et non pas la tête; aussi il se lança vivement de côté et s'évita ainsi l'inconvénient d'une nouvelle ruade, qui lui aurait probablement coûté fort cher.

Les habitants de la rue Decrême ont été mis en émoi, dimanche, vers minuit et demi, par les cris que poussait dans la rue un jeune charpentier du quartier, Henri V..., âgé de 18 ans. Que s'y passait-il ? Henri V... étant pompette en revenant du cabaret, avait trouvé bon d'insulter les passants et de crier comme un sourd. Deux agents en patrouille l'ont rencontré et l'ont prévenu qu'un rapport serait dressé à sa charge par M. le commissaire central.

Un débourreur, Jules D..., ne débourrait rien du tout l'autre jour, sous l'empire de l'ivresse, il bourrait, au contraire... de coups les frères Delmart, auxquels il fit même des blessures graves.

La police, qui a pour les ivrognes une antipathie prononcée, et qui n'admet pas les explications à coups de poing, a mis notre individu en état d'arrestation.

Un ouvrier forgeron, François M..., s'étant saoûlé l'autre jour, les fumées de l'ivresse le rendirent méchant et, après avoir injurié un employé du Tribunal de commerce, il le gratifia de coups.

Quand un agent de la force publique se présenta mettant la main au collet de ce fougueux disciple de Bacchus, notre homme voulut se rebeller. Il a pu cependant être conduit au poste.

Un vieillard, Benoit D... se trouvait, lundi, dans un estaminet de la rue Franklin; il voulut faire du tapage. La cabaretière mécontente, alla quérir un agent.

Notre homme, invité à débarrasser le plancher, répondit par un mot ayant quelque rapport avec celui de Cambronne.

Le sergent de ville, saisissant alors le délinquant, le dirigea vers le poste du 3e arrondissement.

En route, le vieillard l'insulta, tenta de le mordre et de lui donner des coups de pied. Heureusement d'autres agents arrivèrent et aidèrent leur collègue à maîtriser le forcené, qui fut conduit au dépôt.

FEUILLETON DU 19 JANVIER 1887. — N° 29

LA CASSETTE DE FER

Par Pierre ZACCONE

PREMIÈRE PARTIE

XIV

SUITE.

— Est-ce qu'on sait ! la Cagnotte a été fort impressionnée... Elle est convaincue que l'assassin a passé, cette nuit là, par le compartiment que nous occupions; elle se rappelle, ou croit se rappeler les traits du meurtrier et je vous ai dit déjà qu'à ses yeux, Lambert, vous savez, mon ami Lambert, n'est pas pur de toute complicité dans l'affaire.

— Tout cela est possible; mais quel rapport avec l'hôtel de madame Pradié ?

— Nous y arrivons : il paraît, on le lui a assuré, du moins, que ce misérable Lambert a été vu depuis quelque temps, à plusieurs reprises, rôdant rue Payenne, et l'on ajoute même qu'il s'introduit, vers minuit, dans le jardin dépendant de l'hôtel.

— Que va-t-il faire là ?

— Je n'en sais rien, et s'il n'y avait que moi, ça me serait fort indifférent ; mais il n'en est pas ainsi de la Cagnotte.

— Elle veut savoir ?

— Une femme, c'est curieux, et puis il y a...

— Quoi encore ?

— Madem